DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **RAPPORT N° I-5** **25SGADL0087**

SEANCE DU
26 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
48

Date de convocation :
20 juin 2025

Date d'affichage :
30 juin 2025

OBJET :
Direction de la Voirie Territorialisée - service ingénierie - suppression et création d'un emploi permanent

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 63

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 63

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 15**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 8**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :
M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY
VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :
M. Abdoulkader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
Mme Marie-Claude JARROT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Fabrice VESVRES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)
M. DUMONT (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Yohann CASSIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

SECRETAIRE DE SEANCE :
M. Thierry BUISSON

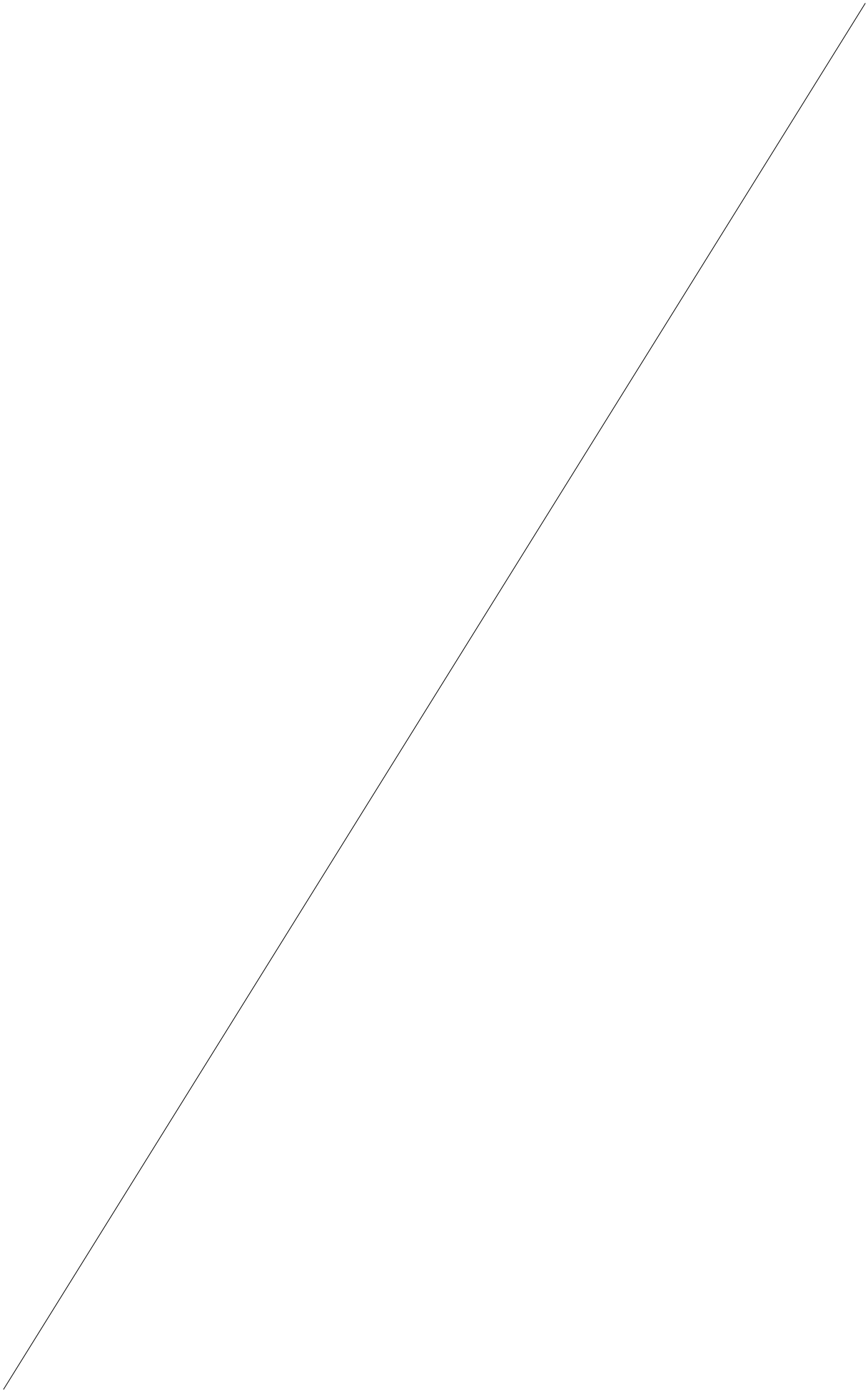

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 relatifs à la création des emplois,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 15 décembre 2021 ;

Vu l'avis du comité social territorial,

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le rapporteur expose :

« Au sein de la direction de la voirie territorialisée, la cellule gestion domaniale a en charge les missions suivantes :

- La tenue de l'inventaire du patrimoine ;
- La gestion des interventions sur le patrimoine avec notamment les autorisations d'intervenir, la coordination des travaux, les remises en état après travaux, en résumé, toutes les actions relevant de la police de la conservation ;
- La gestion des occupations du patrimoine, que ces occupations soient aériennes ou souterraines ;
- La mise à jour du règlement de voirie ;
- Le suivi et la gestion des fonds de concours.

L'état actuel des effectifs ne permet plus à la cellule d'assumer pleinement ses missions. La cellule est constituée de 3 instructeurs dont 1 est à mi-temps, ce qui représente 2,5 temps-plein.

En outre plusieurs projets viendront accroitre les missions et actions de la cellule :

- La rédaction du nouveau règlement de voirie entraine des réflexions sur le pouvoir de police de conservation et les moyens d'actions relatifs à cette compétence (verbalisation, facturations des contrevenants). De nouvelles procédures et contrôles vont alors être initiés,

- La restructuration du régime des redevances pour occupation du domaine public,

- La mise à jour du classement et du déclassement du domaine public communautaire, et la réalisation d'un suivi via un Système d'Information Géographique (SIG). A cela s'ajoute le suivi des conventions de transfert dans le cadre d'opérations d'aménagement et de construction.

- La poursuite de la régularisation par commune du tableau de classement des voiries datant de 2017. Ce travail consiste à identifier les voies qui n'auraient pas fait l'objet d'acte notarié à la suite de la délibération du conseil communautaire de 2017.

Suite à la mutation de l'opérateur topographe dans une commune depuis le 1er octobre 2024, la brigade de topographie communautaire jusqu'alors composée de 2 ETP s'est vue réduite à 1 ETP.

En considérant les demandes de travaux topographiques émanant des différentes directions après plus de 4 mois d'exercice dans cette situation et après en avoir échangé avec le topographe restant, un seul ETP peut subvenir aux besoins actuels.

Aussi, compte-tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé :

- De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi permanent à temps complet, d'opérateur topographe au sein de la cellule projets communaux et maintenance des ouvrages du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,

- De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la cellule gestion domaniale du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée un emploi à temps complet, d'instructeur de gestion domaniale, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi permanent d'instructeur de gestion domaniale pourra être exercé par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal, dans les conditions prévues par les articles L.332-8 à L.332-12 du code général de la fonction publique.

Dans une telle hypothèse, l'agent retenu devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire applicable. Elle tiendra notamment compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de celles détenues par l'agent ainsi que de son expérience.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De supprimer, à compter du 01/07/2025, l'emploi permanent à temps complet, d'opérateur topographe au sein de la cellule projets communaux et maintenance des ouvrages du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,

- De créer, à compter du 01/07/2025, au sein de la cellule gestion domaniale du service ingénierie de la Direction de la Voirie Territorialisée un emploi à temps complet, d'instructeur de gestion domaniale, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la catégorie C de la filière technique sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal,

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire ;

- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus.

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;

- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante ;

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 juin 2025
et publié, affiché ou notifié le 27 juin 2025

LE PRESIDENT,

David MARTI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON